

# Opération de Développement Rural



## Commission Locale de Développement Rural



Séance du 28/11/2022





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **28 novembre 2022**, salle du Conseil communal – Hôtel de Ville

Compte rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : **24 participants (19 membres/34 pour la part citoyenne – 5 membres/10 pour le quart communal)**  
*11 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)*
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel DELSAUTE (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Diane COLSON et Laëtitia LAMARCQ (Agents de développement)
- Pour le **Bureau d'Etudes QUIDAM** : Valérian LAROSE
- Pour le **Bureau d'Etudes DR(EA)<sup>2</sup>M** : Laurent PINON

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DG-ARNE (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Diane COLSON et Laëtitia LAMARCQ (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale
- Annexe 2 – Présentation « panneaux d'identités locales et agricoles » par le BE QUIDAM
- Annexe 3 – Présentation aménagement de la place de Sauvenière

---

Ordre du jour :

- 1. Introduction, accueil des nouveaux membres et rôle de la CLDR**
- 2. Approbation du PV de la réunion de la CLDR du 23/06/2022**
- 3. Présentation de 2 avant-projets du PCDR pour approbation de la CLDR, par les Bureaux d'Etudes :**
  - FP 1.09-1.10 : Totems d'identités locales et panneaux agricoles (Bureau d'étude QUIDAM)
  - FP 1.01 : Aménagement de la place de Sauvenière (Bureau d'étude DREA<sup>2</sup>M)
- 4. Topo sur les autres dossiers en cours**
- 5. Prochaines fiches-projets à activer – programmation 2023**
- 6. Divers :**
  - Retour sur la 4ème édition du VélOrneau
  - Information sur l'appel à projet « Assainissement de friches en milieu urbain » pour le site Récumas
  - Brève explication sur l'enquête de satisfaction FRW
  - Verre de l'amitié afin d'accueillir les nouveaux membres

## 1. Introduction, accueil des nouveaux membres et rôle de la CLDR

Le Président de la CLDR, Emmanuel DELSAUTE, accueille les membres et annonce l'ordre du jour.

### Composition de la CLDR en 2022 et accueil des nouveaux membres

Rappel de la procédure :

- Février 2022 : courrier envoyé par le Président aux membres en défaut de participation. Résultat : 1 décès + 7 démissions enregistrées = 8 membres à remplacer
- 1 changement effectué pour le quart communal (Valérie Hautot → Marie-Paule Lengelé)
- Courrier à la réserve de candidature (6 personnes) : 1 personne marque son intérêt
- Mai 2022 : appel à candidatures auprès des habitants pour rejoindre la CLDR = 7 candidats
- Conseil Communal du 3 août 2022 : **acceptation de l'ensemble des candidatures (8)**

E. DELSAUTE accueille les 8 nouveaux membres en proposant un tour de table de présentation.



### Explication du rôle de la CLDR aux nouveaux membres

Suite à la suggestion d'un membre de la CLDR, E. DELSAUTE présente brièvement aux nouveaux membres le PCDR et le rôle de la CLDR.

La Ville de Gembloux en est à sa deuxième opération de développement rural. C'est par cette opération que des lieux de vie et de rencontres sont créés, que des places de village sont réaménagées. Au-delà des projets matériels, il y a aussi les projets immatériels qui sont menés, des projets de dynamique comme le Vélorneau. Tous les domaines d'activités sont concernés par le développement rural.

Le PCDR actuel (2019-2029) a été élaboré grâce à toute une série de consultations, à compter de 2017. Suite à une série d'ateliers et de travail en CLDR, des projets ont émergé. Une proposition de programme en différents lots a alors vu le jour en 2018 : projets du lot 0 (menés durant l'élaboration), projets du lot 1 (prioritaires à court terme), projets du lot 2 (moyen terme) et du lot 3 (à plus long terme).

Pour faire le suivi de ce PCDR, il y a les services communaux (C. HUBERT) et la Fondation Rurale de Wallonie. La CLDR (composition : un quart communal, trois quart citoyen) a pour but de coconstruire puis de valider le projet de programme soumis à la Région. Elle a ensuite pour objectif de suivre la mise en œuvre des projets du PCDR (avis en séance, participation à des groupes de travail, actions...).

La CLDR détermine également chaque année (priorisation deux fois par an) les priorités pour l'année suivante. Elle doit avoir une vision d'ensemble du territoire, sans esprit de clocher.

Remarque de la CLDR :

- Recommandation aux nouveaux membres de se rendre sur le site de la Ville de Gembloux pour plus d'informations sur le PCDR et le rôle de la CLDR : <https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/operation-de-developpement-rural>
  - ↳ E. DELSAUTE : C. HUBERT se tient également à la disposition des membres pour toute question ou information sur le PCDR.

## **2. Approbation du PV de la réunion de la CLDR du 23/06/2022**

Le Président E. DELSAUTE soumet le dernier PV à l'approbation des membres de la CLDR.

Questions – remarques : /

➔ Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 23 juin 2022 est approuvé sans remarque.

## **3. Présentation de 2 avant-projets du PCDR pour approbation par la CLDR, par les Bureaux d'Etudes QUIDAM et DR(EA)<sup>2</sup>M**

C. HUBERT introduit ce point en rappelant aux membres que la séance de ce soir représente une phase importante dans le processus de concrétisation des projets. En effet, les deux avant-projets qui seront présentés ont fait l'objet d'une promesse de subsides par la Wallonie. Une réunion avec la Direction du Développement Rural aura lieu fin décembre pour présenter ces deux avant-projets, avec pour objectif d'aboutir à un projet définitif en 2023. Une validation des avant-projets sera donc demandée aux membres de la CLDR après le temps de présentation et de questions-réponses / suggestions.

### **3.1. Fiche-projet 1.09-1.10 - « Totems d'identités locales et panneaux agricoles ».**

Présentation de l'avant-projet aux membres de la CLDR par le **Bureau d'Etude QUIDAM (cf. Annexe 2)**

Il s'agit à l'origine de deux fiches projets combinées : 1.09 (panneaux « agriculture au fil des saisons ») et 1.10 (« mise en valeur des spécificités villageoises »).

**ÉTUDE, LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE  
DE TOTEMS D'IDENTITÉ LOCALE ET DE PANNEAUX AGRICOLES**

**VILLE DE GEMBOUX - CLDR**  
SEPTEMBRE 2022

**PHASE 2 / AVANT-PROJET**

**ARRACHONS-NOUS !  
QUIDAM  
TERRE DE CULTURES !**

**QUI  
DAM**  
PROFESIONNEL  
GRAPHIC DESIGN

QUIDAM est un service de conseil en design et  
en communication.  
Rue de la Paix, 10  
B-1300 Nivelles (Belgique)  
Tél: +32 (0)27 20 20 20

DR(EA)<sup>2</sup>M  
Rue de la Paix, 10  
B-1300 Nivelles (Belgique)  
Tél: +32 (0)27 20 20 20

Présentation en annexe

## **Panneaux agricoles : « l'agriculture au fil des saisons »**

### **Éléments principaux ressortant de la présentation :**

- **Le projet** : placement de panneaux pour informer le grand public (citoyens du territoire et citoyens de passage) sur les questions de l'agriculture. Campagne de communication pour mettre en valeur l'activité agricole et ce qu'il se passe aux différentes saisons.
- **Objectifs** : créer une campagne de communication et de sensibilisation sur l'agriculture. Renforcer le lien entre l'humain et la nature. Mettre en avant l'intervention de l'humain et faire parler les cultures.
- **Lieux d'implantations** : 7 emplacements. Ils se trouveront sur les voiries principales le long des cultures.
- **Le concept** : 7 emplacements / 4 saisons / 7 thématiques / 4 bâches par emplacement (28 bâches) / 1 permutation par saison.
- **Charte graphique et slogan avec une phrase d'appel** : « Gembloux, terre de cultures » et « Gembloux, terre d'élevages ». Au moment du projet définitif, les contenus (slogans et les photographies) seront précisés pour chaque thématique et chaque bâche (la définition des contenus précis sur chacun des panneaux sera inscrit dans le CSC). Dans le cadre de l'avant-projet présenté ici, il est seulement indiqué des dates clés et une liste de thématiques.
- **Evolution du projet** : une réunion avec la Commission Agricole Communale a eu lieu le 11 juillet dernier pour préciser l'ensemble des thématiques agricoles et les moments clés de l'année. Lors des périodes creuses au niveau des cultures, les bâches « Gembloux, terre d'élevages » seront intercalés et répartis au sein du territoire.
- **Design** : principe de bâche tendue sur un cadre métallique. Suite à la CAC : Choix de panneaux en bois car cela créer un lien avec la thématique rurale et un lien avec les panneaux signalétiques déjà en place sur la commune de Gembloux.
- **Approche technique - dimensions** : poteaux de 3m de haut hors sol. Dimension de la bâche : 3m de large x 2m de haut. Concernant le message, il faudra penser à faire le plus court possible et intégrer un élément humain (cf. exemple ci-dessous - à intégrer au cahier des charges pour le projet définitif). Il faut se rappeler qu'en voiture, les automobilistes doivent comprendre en un coup d'œil.



**Questions / remarques de la CLDR :**

- **Les panneaux agricoles seront-ils permutés d'année en année ?**
  - ↳ QUIDAM : Oui. On va faire tourner les thématiques. Par exemple la thématique A passe à l'emplacement B etc.
- **Les panneaux seront-ils installés sur domaine public ou privé ?**
  - ↳ QUIDAM : en majorité sur le domaine public. Un travail est en cours avec le SPW afin d'obtenir leur accord sur les différents emplacements sur domaine public (routes nationales).
- **« Arrachons-nous » ? Le slogan ne paraît-il pas inadapté / peu compréhensible / risqué ?**
  - ↳ QUIDAM : il y a eu le même échange en Commission Agricole Communale. Nous étions partis à l'origine sur le slogan « arrachez-nous », mais il y avait un risque que les gens aillent tout arracher dans le champ. Ce slogan peut encore être réévalué.
  - ↳ Suggestion d'écrire en wallon ?
- **Attention également avec le slogan « rentrez-nous » : il faudrait l'affiner aussi, proposer par exemple « soignez-nous » ?**
  - ↳ QUIDAM : chacune des thématiques et saisons seront réabordées dans le projet définitif.
- **Plusieurs questionnements sur les slogans inscrits sur les panneaux. Si les slogans posent problème : uniquement laisser « Gembloux, terreS de cultures » (ajouter S) ou « terres d'élevage » avec une photo.**
  - ↳ Consensus de la CLDR sur ce point.
  - ↳ La Ville en prend bonne note.
- **Doutes sur les messages. Quel est le but ? Convaincre qui et de quoi ?**
  - ↳ QUIDAM : la fracture entre le monde agricole et les citoyens est grand. L'idée est de refaire du lien. Montrer l'identité de Gembloux.
  - ↳ Membre CLDR : l'agriculture est intensive mais raisonnée. Gembloux a pour caractéristique principale les grandes cultures. Il est intéressant de montrer la diversité car elle s'améliore au cours du temps (nous sommes passés de 4 à 8 cultures). C'est une réalité.
  - ↳ Ville : le slogan « Terre de cultures » au pluriel montre qu'il y a une place pour tout le monde.
- **Il serait intéressant d'ajouter à côté de la photo du légume ou de la céréale une image du produit fini pour que les consommateurs connaissent l'usage ce qui est récolté. Par exemple, pomme de terre = paquet de frite, betterave = sucre. Tout le monde n'est pas au courant que la betterave sert à faire du sucre.**
  - ↳ C. HUBERT : proposition à analyser et affiner. Cela pourrait faire partie du CSC.
  - ↳ QUIDAM : attention à la lisibilité sur l'affiche : deux photos côte à côte peut être illisible en voiture.
- **Panneau à Créalys : attention à l'opposition des agriculteurs. L'endroit ne paraît pas stratégique (risque de vanter les terres de cultures à cet endroit-là qui fait l'objet d'un projet d'extension de 50 ha non encore validé) → placer plus loin.**
  - ↳ La Ville en prend bonne note.
- **Attention à l'ancrage (fondation) : vérifier que c'est assez profond car il y a beaucoup de couloirs de vents.**
  - ↳ C. HUBERT : les notes de calcul sont prévues dans le projet définitif et les pieux seront ancrés dans une fondation stabilisée.
- **Concernant le choix des photos (aspect humain) : montrer la diversité culturelle et de genre dans le choix des mains et bras.**
  - ↳ La Ville en prend bonne note.

### **Panneaux d'identités locales (« mise en valeur des spécificités villageoises ») :**

- **Evolution du projet** : l'emplacement des panneaux d'identité locale pour chacun des villages a été défini. Une première identification des mascottes / symboles a été réalisée lors de la CLDR de juin 2022 suite à une enquête menée auprès des habitants.
- **Design des panneaux** : en cohérence avec la signalétique réalisée dans le centre-ville de Gembloux. Le format recto-verso est proposé. Détaché du sol afin d'éviter les dépôts indésirables.
- **Composition des panneaux** : Elément symbolique du village (totem) + spécificité du village + plan du village + pôle agricole et lien avec les panneaux agricoles (calendrier des cultures...) + plan global indiquant les symboles de chaque village
- **Dimension** : 1,80m de large sur 2m de haut
- **Sculptures (totems)** : ils seront placés sur le haut du poteau : sculpture tridimensionnelle en acier brut de récupération (ou peint), figurative et contemporaine. Aller au maximum vers des matériaux de récupération assemblés entre eux.
- **Identification définitive des symboles (totems) par village** : lorsque le sculpteur sera désigné pour réaliser les sculptures, il sera nécessaire de prévoir à nouveau des séances participatives avec les villageois pour voir si l'on maintient le totem défini lors de la consultation ou si l'on détermine un autre élément. Le doute est présent concernant Ernage et les Isnes (à affiner / faire évoluer).
- **Visualisation des panneaux dans l'espace : deux propositions soumises à la CLDR**
  - **Proposition 1** : deux montants verticaux, les panneaux viennent se serrer dans les éléments verticaux, courbe dans le bas (éviter que ça aille jusqu'au sol comme demandé lors de la dernière CLDR), lien avec le centre-ville, sculpture au sommet.
  - **Proposition 2** : davantage rectangulaire et « imposant », l'élément vertical est un totem en bois avec un lettrage découpé portant le nom des villages + panneau rectangulaire sur la partie de droite. 3m50 x 2m10



1



2

- **Estimation budgétaire (Cf annexe 2)** : inférieur au budget estimatif remis au pouvoir subsidant.
- **Etapas suivantes** :
  - Présentation de l'avant-projet à la Direction du Développement Rural
  - Dossiers de permis à constituer (un pour les panneaux agricoles, un pour les totems villages selon l'accord préalable de la Direction régionale de l'Urbanisme) + coordination avec les services routiers (SPW) pour obtenir les autorisations
  - Projet d'exécution
  - Dossier soumissions (cahier des charges, plan technique pour désigner le fabricant et le sculpteur - un marché, 2 lots ? Cela reste à déterminer)

**Questions / remarques de la CLDR :**

- **Faudra-t-il remettre un avis sur les deux propositions de panneaux totems ?**
  - ↳ FRW : Oui, à la fin de l'échange.
- **Les totems en acier tiendront-ils bien sur les panneaux (mesure des risques en cas de vent fort) ? Une sculpture divisée en deux éléments (ex : marteau et burin) risque d'être plus fragile.**
  - ↳ QUIDAM : Le but est que les panneaux puissent tenir longtemps. La durabilité devra être indiquée dans le CSC. L'acier devra bien tenir et ne pas être trop fin. Il faudra avoir des tubes métalliques pour que le symbole tienne bien avec la sculpture.
  - ↳ Il faudra faire attention aux lettres décrochées. Par exemple dans la 2e proposition, si le lettrage ne tient pas et qu'une lettre est perdue, ce serait triste
  - ↳ QUIDAM : les lettres seraient soudées sur un élément unique intégré entre 2 éléments en bois.
- **Concernant la réalisation des sculptures, allez-vous faire appel à des artistes de la commune ? Est-il possible d'organiser un concours par exemple ?**
  - ↳ QUIDAM/Ville : la loi sur les marchés publics dans le domaine artistique est un peu particulière. Il sera possible de sélectionner des artistes locaux en Wallonie mais il faudra suivre les règles sur les marchés publics. Ce point nécessite encore un approfondissement. Il est trop tôt pour trancher sur ce sujet.
- **A quel endroit se situe la sculpture ?**
  - ↳ QUIDAM : au sommet (cela évite également le vandalisme), mais pourrait aussi se situer légèrement sur le côté du poteau si cela est pertinent.
- **Le totem de l'oie à Bossière ne sera pas reconnu par les habitants locaux. Proposition de mettre la tour romane ?**
  - ↳ QUIDAM : un travail d'affinage sera fait lors du projet définitif. C'est possible de changer encore de totem d'ici-là. Une partie didactique sera présente sur le panneau pour expliquer le symbole retenu (pas d'inquiétude si le totem ne parle pas à tout le monde, cela éveille la curiosité et pousse à aller lire le panneau pour comprendre).
- **Les villages sont-ils obligés de mettre un totem, si aucune mascotte en particulier ne ressort ? La question se pose en particulier pour Les Isnes. En effet, il est très difficile de trouver un point commun pour la création de ce totem. L'histoire du village est caractérisée par les extractions et les divisions. Aujourd'hui, nous retrouvons un ensemble de petits hameaux qui ne se définissent pas en tant que « Les Isnes » de manière globale. Actuellement, le symbole du Jules est retenu, mais quel est l'intérêt de réaliser une statuette en acier alors que la statuette en bois existe déjà ? Il faudrait que le village soit à nouveau consulté ou revenir à l'origine du nom du village.**
  - ↳ E. DELSAUTE : la question peut être débattue. Il est vrai que les résultats du sondage ne sont pas évidents / tranchés. Ne rien mettre n'est pas idéal non plus.
  - ↳ Proposition de plusieurs membres de la CLDR : caractériser cette « division » par une rose des vents, une girouette, l'Atomium... En expliquant à l'artiste qui sera retenu l'histoire du village, il saura quoi suggérer et quoi faire qui rende bien visuellement parlant.
- **Il serait intéressant de rappeler le nom du village en wallon sur les panneaux.**
  - ↳ La Ville en prend bonne note. C'est une bonne idée car Gembloux a signé la charte du wallon.
- **Un membre espère que le projet tiendra dans la longueur. Un budget de remplacement pourrait être prévu au cours du temps. Le bois retenu pourrait-il être certifié PEFC, Gembloux ayant signé la charte PEFC ? Pour information, le Douglas tient bien dans le temps (pour éviter l'exotique).**
  - ↳ E. DELSAUTE : bonne idée mais il faut garder en tête que cela aura un impact sur les coûts.
- **C'est une période sensible au niveau des coûts. Au regard du prix total du projet, il ne faudra pas se tromper et passer à côté de l'objectif des totems et des panneaux agricoles. Si l'on passe à côté du message que l'on veut transmettre, il pourrait y avoir des plaintes de la part des citoyens.**

↳ E. DELSAUTE : cela sera bien analysé dans le cadre du projet définitif.

- **Gembloux-Centre aura-t-il un totem ? Est-ce pertinent ?**

↳ La Ville et la FRW vont vérifier dans les comptes rendus des réunions précédentes le choix qui a été fait concernant ce point.

A la suite de ce temps de questions-réponses, un vote à main levée est proposé pour définir la proposition de design qui fait le plus consensus.

**La CLDR se positionne sur la proposition n°2 du Bureau d'études concernant le design des panneaux d'identité locales** (résultat du vote à main levée : 14 membres pour la proposition 2 - 8 membres pour la proposition 1 - un membre sans opinion). Une proposition est faite d'ajouter une courbe sur le panneau de la deuxième proposition pour faire encore plus consensus (si cela est jugé pertinent par le Bureau d'études).

**La CLDR approuve à l'unanimité l'avant-projet « Panneaux d'identités locales et agricoles » \***, sous réserve d'être attentif aux remarques émises en séance.

**\*En respect du R.O.I, le quorum de participation (min 50% des membres citoyens de la CLDR) nécessaire à la validité de cette décision est atteint (19/34 membres citoyens).**

### **3.2. Fiche-projet 1.01 - « Aménagement de la place de Sauvenière »**

*Cf. Présentation en annexe 3*



E. DELSAUTE introduit la présentation de l'avant-projet en rappelant l'historique des phases de consultations du projet. Une présentation a été faite aux riverains, aux utilisateurs de l'espace et aux membres sauveniérois de la CLDR en septembre puis aux habitants de Sauvenière fin octobre (rassemblant une cinquantaine de personnes). Aucune modification majeure n'a été demandée par les habitants, aucune opposition forte n'a été soulevée (ce qui en fait un projet relativement consensuel).

Une présentation du projet d'aménagement par le **bureau d'étude DR(EA)<sup>2</sup>M** est aujourd'hui proposée en CLDR pour validation de l'avant-projet.

#### **Éléments principaux ressortant de la présentation :**

- **Rappel du contexte** : localisation du projet, périmètre d'intervention, arbres remarquables (alignement de marronniers et tilleul).

- **Principes généraux du projet** : matérialiser l'aspect sablonneux dans les principes d'aménagement et mieux gérer les eaux de ruissellement avec infiltration.
- **Evolution du projet** : différentes réunions ont eu lieu avec les services communaux, puis avec les riverains directs et avec les utilisateurs de la place. Différentes remarques ont été émises au cours de ces rencontres : multiplier les places de stationnements, valoriser la plaine de jeux, proposer une zone de convivialité pour les adolescents, améliorer l'accessibilité au niveau de la rampe pour les PMR, améliorer l'accessibilité de l'école (supprimer les plantations près de la grande entrée), augmenter le mobilier urbain, améliorer la lisibilité et les courbes des bandes sablonneuses... Les nouvelles esquisses (version 1 puis 2) ont alors tenu compte des remarques émises.
- **Nouvelle proposition – version 1** :
  - Suppression des deux bandeaux verts près de l'école et remplacement par du mobilier urbain
  - Ajout de zones de stationnement
  - Bandes sablonneuses pour liaisonner certains éléments et améliorer la lisibilité : créer un couloir « type passage piéton » rue Try-al-Vigne
- **Nouvelle proposition – version 2** :
  - Bandes sablonneuses : version plus harmonieuse / courbée. Les bandes sablonneuses n'auront pas les mêmes largeurs suivant les endroits afin de donner de la dynamique.
  - Espace de convivialité situé sur la zone d'accueil : le totem villageois sera bien visible depuis la voirie, l'école et l'église. Les vélos et PMR pourront passer.
  - Végétalisation et création d'un nouvel espace de rencontre : déminéralisation de 600m<sup>2</sup>. Le projet arrive à un juste milieu entre la zone de convivialité et le parking. Il répond à ce que les habitants de Sauvenière attendaient.
  - Stationnement : le projet passe de 15 à 35 emplacements. C'est moins que ce qu'il y a actuellement mais c'est ce qu'il y a de plus rationnel pour ne pas perdre sur l'espace de convivialité. Le stationnement sera marqué mais il sera possible de venir se parquer au milieu pour du stationnement temporaire (de manière exceptionnelle et si nécessaire).
  - Gestion des eaux de ruissellement : des petites noues sont prévues dans le talus arboré.
  - Abords de l'église : escalier rénové (marches + plateaux) et mise en lumière de l'église.
  - Nouvelles fonctions dans l'espace : mobilier urbain, petits jeux près du talus, préau vélo assez léger pour s'abriter en cas de pluie, zone de détente avec banquette, bancs en béton avec ou sans bois / avec ou sans dossier (mixité prévue, reste à déterminer précisément par la suite).
  - Aménagement global et accessibilité : zone partagée limitée à 20km/h, giration du bus de l'école et des camions bien prévue au niveau de l'entrée à droite.
  - Le petit escalier en rangée près des marronniers restera pour ne pas endommager le système racinaire de ceux-ci.

#### Questions/Remarques de la CLDR :

- **Bandes sablonneuses** : satisfaction des membres sur cette nouvelle version. Les bandes davantage courbées rendent en effet l'aménagement plus harmonieux. Suggestion de rendre la courbe du centre encore plus courbée.
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M en tiendra compte dans son esquisse.
- **Mobilier urbain** : le nombre de bancs semble important (trop ?). Suggestion de mixer les supports : proposer des bancs avec assises, d'autres sans, qui seraient alors davantage des éléments de contrebutage. Ne pas mettre des bancs avec assises devant les grandes portes (éviter les obstacles

pour le passage du matériel). Suggestion de quelques membres de prévoir tout de même quelques bancs avec dossiers pour attendre les enfants devant l'école.

↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : les deux modèles de bancs sont prévus.

- **Matériaux (pavés) :** un membre fait remarquer que les klinkers prévus ne sont pas très durables.
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : le pavé béton carré est idéal pour créer les courbes sablonneuses nécessaires à l'aménagement. Le pavé sera tambouriné (cassé sur les arrêtes) et peu salissant car composé d'une teinte variant du gris clair au gris foncé. Ce pavé est utilisé depuis une dizaine d'années et sa durabilité est bonne d'après l'Auteur. Il est certain que le soin et la précision apportés au moment de la mise en œuvre (pose) joue pour beaucoup. Les bandes de pavés en pierre naturelle marqueront moins qu'un pavé jaune (ex : traces de pneus...). L'importance de cette durabilité des matériaux sera à signaler dans le cahier des charges pour la conception.
  - ↳ Membre CLDR : le pavé naturel n'est-il pas mieux ? Il n'y a pas de stock à la commune ?
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M / Ville : le pavé naturel est 2 à 3 fois plus cher que le pavé béton. Cela n'est pas possible dans le budget actuel. Le meilleur rapport qualité/prix reste le pavé béton.
- **Accessibilité cyclable et piédestre :** le cheminement sécuritaire depuis la rue Try-al-vigne ne semble pas très clair. Sans trottoirs ni pistes cyclables, comment les enfants peuvent être en sécurité ?
  - ↳ E. DELSAUTE : cette même question est apparue lors de la rencontre avec les villageois de Sauvenière fin octobre. Dans un espace partagé (à 20km/h), il y a des règles à respecter. Il est interdit de marquer la zone piétonne. C'est un changement de philosophie et de type d'aménagement auquel il faut s'habituer et qui nécessite un temps d'adaptation. En entrée de zone, l'espace est surélevé et les utilisateurs savent qu'ils arrivent dans un autre espace. Il y a une différence de matériaux et une signalisation propre (les grands panneaux bleus avec des enfants qui jouent, une petite maison etc.) pour symboliser l'entrée dans cette zone mixte à 20 km/h. L'utilisateur fort doit faire attention à l'utilisateur faible car il n'y a pas de hiérarchisation parmi les utilisateurs. C'est une question d'éducation et de respect du code de la route. Il n'y a pas de réel danger (même si le risque zéro n'existe pas) car l'automobiliste rentre dans une zone où il ralentit forcément et se doit d'être prudent du fait de cet aménagement « perturbant ». C'est récent et cela paraît bizarre, mais ça fonctionne.
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : Les bandes jaunes « sablonneuses » matérialisent un tracé « sécuritaire » pour les piétons, suggéré depuis la rue Try-al-vigne. Ces bandes sont intégrées dans le principe d'aménagement pour attirer l'attention tout en respectant la loi (pas de passage piéton ni trottoirs).
- **Zone partagée :** est-il possible d'avoir une tranche horaire pour cette zone mixte à 20km/h ? Il est donc impossible de mettre des zones en « peinture rouge » pour les cyclistes ?
  - ↳ E. DELSAUTE : Il n'est pas possible de définir une tranche horaire ou de matérialiser une voie pour les cyclistes. L'aménagement doit respecter le code de la route des zones partagées : de plain-pied, panneaux bleus, parage sur les emplacements P ou indiqués de couleur différente.
- **Plantations :** où sont-elles situées ?
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : la végétalisation gagne 600m<sup>2</sup> d'espace. Un élargissement des ilots est prévu à l'entrée près du totem, de nouvelles plantations sont prévues près de l'école et de la plaine de jeux. Tout un bandeau « vert » sera ajouté le long des marronniers dans la zone de stationnement existante.
- **Trottoirs existants rue du village :** comment seront-ils reliés à cet espace partagé ?
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : la liaison sera continue. Il est prévu de remarier le trottoir dans l'espace. On vient récupérer le trottoir et les niveaux progressivement (pas de rehaussement de l'aménagement actuel).
- **Communication :** le concept de zone de rencontre devrait faire l'objet d'une communication large et importante, notamment auprès des écoles. Il est important que la Commune donne l'information

dans le bulletin communal, sensibilise les parents via les enfants etc. de façon à rappeler le bon fonctionnement de ce type de zone.

- ↳ La Commune en prend bonne note. Sensibiliser les parents via les enfants est très efficace.
- **Places PMR** : combien y en aura-t-il ?
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : deux places sont prévues près de l'école / sur le coin de la salle des fêtes.
  - ↳ C. HUBERT : la réglementation impose une place PMR par 50 places, mais nous avons préféré en prévoir deux.
- **Zone bleu foncé sur l'esquisse** : que signifie cette zone près de la plaine de jeux ?
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : il s'agira d'une zone pour les adolescents avec des banquettes. Il était important de leur prévoir un espace dédié.
- **Budget et périmètre d'intervention** : pourquoi traiter de manière différente le bout d'impasse situé au sud et ne pas l'inclure dans le périmètre du projet ?
  - ↳ C. HUBERT : financièrement, avec l'inflation, la Ville a dû limiter le périmètre d'intervention pour rester dans des montants raisonnables. Une réunion avec la Direction du Développement Rural est prévue pour voir comment rester dans le budget.
  - ↳ DR(EA)<sup>2</sup>M : le métré estimatif (budget avec indexation) est en effet de 680 000€ (3.000m<sup>2</sup> à aménager). Le coût est plus élevé que prévu car les résultats des essais de portance en sous-sol ne sont finalement pas bons.
- **Etat phytosanitaire des arbres** : serait-ce envisageable de supprimer certains marronniers si leur état sanitaire n'est pas bon, pour replanter des châtaigniers par exemple ? Les travaux ne vont-ils pas aggraver leur état actuel ?
  - ↳ E. DELSAUTE : une analyse est prévue au cahier des charges. Une décision sera prise suivant l'état phytosanitaire constaté. Il n'y a actuellement aucune intention de la Commune d'abattre des arbres. Il faut d'abord réaliser cette analyse pour constater ceux qui sont en bonne santé et envisager un remplacement ponctuel si nécessaire, sur quelques-uns.
- **Bornes de recharges électriques** : peut-on en prévoir ?
  - ↳ C. HUBERT : les bornes ne sont pas prévues en tant que tel mais des gaines seront posées, ce qui permettra d'envisager des bornes plus tard et évitera des travaux à long terme.

**La CLDR approuve à l'unanimité l'avant-projet « Aménagement de la place de Sauvenière » \*, sous réserve d'être attentif aux remarques émises en séance.**

***\*En respect du R.O.I, le quorum de participation (min 50% des membres citoyens de la CLDR) nécessaire à la validité de cette décision est atteint (19/34 membres citoyens).***

#### 4. Topo sur les autres dossiers en cours

Christine HUBERT fait le point sur l'état d'avancement des fiches-projets :

- **Place de Beuzet (ancien PCDR)**
  - ✓ Permis d'urbanisme délivré fin octobre 2022
  - ✓ Finalisation du marché de lancement des travaux
- **Place de Lonzée (lot 1)**
  - ✓ BE Equilatéral : présentation de l'esquisse aux riverains le 25/10/2022
  - ✓ Réunion BE/membres lonzinois de la CLDR prochainement programmée
  - ✓ Présentation au village prévue début 2023
  - ✓ Présentation de l'avant-projet en CLDR pour validation au 1<sup>er</sup> trim 2023

- **Maison multiservices à Bossière (lot 1)**
  - ✓ Convention faisabilité en attente de signature par la Ministre (projet à gros budget)
- **Maison de la nature (lot 1)**
  - ✓ Convention faisabilité signée par la Ministre, reçue le 26/09/2022
  - ✓ Marché de services pour désigner un auteur de projet va être lancé
- **Aménagement du bois de Grand-Leez (lot 1)**
  - ✓ Actualisation de la fiche projet + réunion de coordination (août/septembre)
  - ✓ Envoi du dossier complet au SPW le 12/09/2022
  - ✓ Convention faisabilité en attente de signature par la Ministre
- **Commission agricole communale (lot 0)**
  - ✓ Recrutement d'un nouvel agent communal : David Geerts
  - ✓ 1ère réunion de relance de la CAC : 11 juillet 2022
    - présentation du projet des panneaux agricoles par le BE Quidam
  - ✓ 2e réunion prévue fin 2022
- **GT Associatif (lot 0)**
  - ✓ Objectif : partager les expériences du comité des fêtes de Lonzée et d'Ernage animation.
  - ✓ Relance début d'année 2023 pour voir si le groupe est toujours intéressé afin de fixer une date de rencontre pour le 1er trimestre 2023.

## 5. Prochaine fiche-projet à activer et programmer en 2023

### État d'avancement du PCDR :

- Après Beuzet, tous les projets du lot 1 seront introduits/ en cours (à l'exception du projet aux Isnes qui bénéficient d'un autre aménagement régional.)

### Remarque de la CLDR :

- ↳ Projet régional pour Les Isnes : la piste cyclopiétonne le long de la route régionale n'a rien de rural. Cette liaison vers la gare est ok mais ce pas l'objectif du projet qui était proposé en Développement Rural. Ne pas écarter cette fiche projet semble important afin de faire le chemin / contournement pour relier le centre du village à la gare de St Denis/Bovesse car cette liaison permet de désenclaver le village. Ce serait intéressant que le village soit raccordé de bout en bout.

### Propositions pour la suite :

- **Créer une Maison rurale à Beuzet : à programmer pour 2023 (session d'avril ou octobre)**
- **Lieu de convivialité à Bothey (lot 2) : 2024**
- **Villages numériques connectés (lot 3) : 2024 avec recours à un prestataire extérieur**
- **Réaffectation du site des anciennes marbreries à Mazy (lot 2) : 2024**

### 2023, en CLDR :

- Proposition de la Ville : après l'introduction de la FP de Beuzet, refaire un point sur les opportunités / urgences de l'ensemble des projets des lots 2/3 afin d'affiner la programmation pluri annuelle (maintient-on les projets pressentis ou des changements sont à prévoir ?)

**La CLDR approuve les propositions pour la suite et la méthode proposée en 2023.**

## 6. Divers

- **Retour sur la 4<sup>ème</sup> édition du Vélorneau**

Cette 4<sup>ème</sup> édition a été marquée par un changement au niveau de l'organisation. En effet, l'office du tourisme a pris en charge la majorité de l'organisation de l'édition (beaucoup de simplification). Le parcours est devenu définitif et le parcours balisé de manière pérenne. Ce type d'édition va être pérennisé. Chaque village / halte pourra être personnalisé. Le but c'est qu'il n'y ait pas de concurrence entre les villages.

La réussite est totale (environ 1.200 participants). L'édition commence à se faire connaître à l'extérieur de la commune. Le support communal reçu est formidable. Chaque année, le souhait de l'équipe organisatrice est de trouver un thème différent. La prochaine édition aura lieu le 10 septembre 2023.

Avis / Remarques de la CLDR :

- ↳ L'année prochaine, le PCDN fêtera ses dix ans. Le thème de l'édition de l'année prochaine pourrait donc être la nature. Une grande partie du parcours est en pleine nature. Cela permettrait de créer un événement qui fusionne 2 programmes ruraux : DR et nature.
- ↳ Idée du thème 2023 pour le Vélorneau : « Histoire des arbres remarquables ».

- **Information sur l'appel à projet « Assainissement de friches en milieu urbain »**

La Ville a répondu à l'appel à projet « Assainissement de friches en milieu urbain » du Ministre Borsus pour le site Récumas. C'était un préalable nécessaire à l'activation de la fiche projet. Cet appel à projet prévoit que la Spaque prenne directement en charge les travaux d'assainissement, ce qui permettrait une réalisation plus rapide.

Avis / Remarques de la CLDR :

- ↳ Ce serait dommageable de raser le bâtiment au niveau du site de Mazy. Un des bâtiments peut devenir un musée + faire un lieu de promenade et manifestations. Les marbrières sont à restaurer. Information à rassembler au cercle d'histoire de Gembloux.
- ↳ Ville : l'appel à projet a été introduit en faisant référence à des bâtiments à mettre hors-eau et conserver.

- **Enquête de satisfaction FRW**

La FRW demande aux membres de la CLDR de répondre à une courte enquête de satisfaction dans le cadre de la convention FRW avec la Région wallonne. C'est une enquête anonyme menée de 09/2022 à 03/2023 sur le travail d'accompagnement de la FRW.

Le Président, E. DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation. Un verre de l'amitié est proposé pour clôturer cette séance riche en échanges.

*Pour le secrétariat de la CLDR,  
La Fondation Rurale de Wallonie,  
Laëtitia LAMARCQ*



*Le Président de la CLDR  
Emmanuel DELSAUTE  
Echevin DR*